

Plan 5000 terrains de sports

Liste des pièces à fournir

- 1- **Une lettre de demande de subvention** sur papier en-tête, datée et signée en original du porteur de projet sollicitant une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (4-6 rue Truillot, 94200 Ivry-sur-Seine).
- 2- **Le formulaire de demande** de subvention dûment complété

- 3- **Une attestation de propriété** sur papier en-tête, datée et signée en original par le porteur de projet, accompagnant le relevé cadastral

Ou

Une copie du titre d'occupation du terrain ou des bâtiments pour une durée minimale à l'achèvement des travaux de :

- 15 ans pour les bâtiments construits ou faisant l'objet de rénovation lourde,
- 10 ans à compter de l'achèvement des travaux pour les équipements de proximité,
- 5 ans pour les équipements mobiles

- 4- **Un plan de financement** réalisé sur papier en-tête, daté et signé en original du représentant légal (en hors taxe pour les collectivités et en TTC pour les associations)

Le plan de financement doit être rédigé sur le coût total des travaux (HT pour les collectivités/TTC pour les associations).

Le calcul de la dépense subventionnable se limite à l'emprise foncière de l'équipement sportif. Sont exclus de cette demande :

- Les travaux de voirie
- D'extension de réseaux (eau téléphone, électricité...)
- Les aménagements périphériques (plantation, mobilier urbain, places de stationnement autre que pour les personnes à mobilité réduite, etc.)
- Les équipements installations ou travaux ayant une finalité exclusivement commerciale, ludique ou touristique

Exceptions : les casiers faisant office de vestiaires ; le design actif circonscrit aux abords immédiats de l'équipement.

Sur ce montant subventionnable, les équilibres suivants doivent être respectés :

- 20% minimal à la charge du porteur de projet – 80% d'aides publiques au maximum
- Entre 50 à 80% de demande de subvention possible pour l'ANS

- 5- **Une attestation de non commencement des travaux** : Je soussigné(e) (*Nom, Prénom du représentant légal*), agissant en qualité de (*qualité du représentant légal*), atteste que les travaux relatifs à (*dénomination du projet*) n'ont pas commencé et m'engage à ne pas débiter les travaux avant que le dossier de soit déclaré ou réputé complet.

A noter : Le commencement d'exécution du projet est établi soit par :

- L'ordre de service de démarrage des travaux lorsqu'il est stipulé dans le marché
- La notification de marché de travaux lorsqu'il n'est pas prévu d'ordre de service dans le marché
- Le premier bon de commande ou devis avec mention « bon pour accord », daté et signé en cas d'acquisition de matériel lourd ou en cas de travaux ne nécessitant pas un marché public

- 6- **Une Délibération de l'organe compétent** du porteur de projet, approuvant le projet, précisant le coût prévisionnel de l'équipement et autorisant le porteur de projet à solliciter une subvention auprès de l'ANS

7- **Les devis estimatifs détaillés de l'opération** fournis par les entreprises (par lots pour les salles connectées autonomes), non signés

Ou

Un devis estimatif réalisé par le maître-d'ouvrage, fourni sur papier en-tête, daté et signé en original par le représentant légal

8- **Pour les salles connectées autonomes uniquement : l'avant-projet définitif**

9- **Une note d'opportunité décrivant le projet et l'intérêt de l'équipement pour le développement de la pratique** organisée par les associations et les clubs agréés, et le cas échéant :

- son caractère innovant,
- les démarches éco-responsables mises en œuvre,
- toutes les mesures prises pour garantir la pratique féminine,
- toute précision relative à la situation de carence sportive du territoire, au regard de l'offre sportive existante (notamment dans les quartiers politique de la ville ou environnement immédiats, dans les communes en zone de revitalisation rurale, dans une commune appartenant à une commune signataire d'un CRTE rural ou dans un bassin de vie comprenant 50% de la population en ZRR)

10- **Une convention relative à l'utilisation et à l'animation des équipements sportifs de proximité** signée entre le porteur de projet et à minima une association à vocation sportive et, le cas échéant, d'autres utilisateurs (collectivités, clubs, établissements scolaires, entreprises, etc.) et/ou le propriétaire foncier précisant les créneaux

11- **Un RIB**

Dossier à retourner de façon dématérialisée à : ce.sdjes01.equipement@ac-lyon.fr), dans l'attente de l'ouverture de la plateforme « infrasports » aux porteurs de projets.

Attention : un exemplaire original du dossier doit être conservé par le porteur de projet, avec les pièces signées en original pour celles le nécessitant